



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 02_2025_25

L'An deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2025

DATE D’AFFICHAGE : 26/03/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER.

Excusé(es) représenté(es) : M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, M. Louis BREC procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D’EAU POTABLE ET RAPPORTS ANNUELS 2023 DES DELEGATAIRES DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-3, L.2224-5 et D.2224-1 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.3131-2 et suivants ;

CONSIDERANT les statuts de la Communauté d’agglomération Paris-Saclay en vigueur ;



CONSIDERANT les rapports annuels 2023 du délégataire (RAD) Suez eau France relatifs au service public de l'eau potable sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay, Saclay, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle et Vauhallan ;

CONSIDERANT le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT la nécessaire synthèse des éléments précités ;

CONSIDERANT que les rapports annuels du délégataire (RAD) pour l'eau potable sont mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui doit en prendre acte ;

CONSIDERANT que le RQPS, rédigé par la collectivité compétente pour la gestion du service public de l'eau potable, doit être présenté à l'assemblée délibérante ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 13 novembre 2024 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » en date du 19 novembre 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale en date du 24 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE des rapports annuels 2023 du délégataire Suez eau France relatifs au service public de l'eau potable sur les communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay, Saclay, Saint-Aubin, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Villiers-le-Bâcle et Vauhallan.

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (22 communes hors zone du Syndicat des Eaux d'Île-de-France - SEDIF).

PRECISE que ces rapports seront transmis aux communes concernées pour présentation à leurs Conseils municipaux et mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 31/03/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*